

Administration Générale

REF : DAJDAAG2014072

Signataire : ABW/VF

Séance du Conseil Municipal du 17/04/2014

RAPPORTEUR : Pascal BEAUDET

OBJET : Désignation des représentants de la Commune au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

EXPOSE :

La commune d'Aubervilliers est adhérente au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

Le SEDIF, regroupant 144 communes d'Ile-de-France, administre à ce jour le premier service public de distribution d'eau potable en France.

A ce titre, l'article 6 des statuts du SEDIF prévoit que le Comité syndical est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, désignés par les Conseils municipaux des communes adhérentes.

Du fait du renouvellement des conseillers municipaux suite aux élections des 23 et 30 mars 2014, le SEDIF demande à la commune de procéder à désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la commune au sein du Comité du SEDIF.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner ces délégués.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 17 AVRIL 2014

Présents :..... 42

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 17 Avril, le conseil municipal d'Aubervilliers,
convoqué le 08 avril 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET,
Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY
Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI
Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem,
Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie,
M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, MM. CHIBAH Salah, RUER Marc,
Adjoint au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, KADDOURI Nourredine,
Mme PEJOUX Claudine, **Conseillers Municipaux délégués,**

Mmes SIGNATE Rouguy, REDOUANE Wassila, M. WOHLGROTH Antoine,
Mme DUCATTEAU Sylvie, M. ROZENBERG Silvere, Mme MILLA Josiane,
M. LE HYARIC Patrick, Mmes FAGARD Alice, RABAH Hana, MBONDO Thérèse,
M. SANON Guillaume, Mmes LE MOINE Sandrine, YONNET Evelyne, ALVES
Presilya, M. LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, YAOU El Abbassia, M. MENIA
Fayçal, Mme LENOURY Nadia, M. BIDAL Damien, **Conseillers Municipaux,**

Excusés :

Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. PLEE Eric
M. SALVATOR Jacques
M. RACHEDI Hakim
M. HAFIDI Abderrahim
M. ZAIRI Rachid
M. AIT BOUALI Omar

Représentés par :

Mme CHERET Magali
Mme DERKAOUI Mériem
Mme YONNET Evelyne
Mme VIGEANT Claire
M. LOGRE Benoît
Mme YAOU El Abbassia
Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : M. RABAH Hana.

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2014072

Signataire : ABW/VF

OBJET: Désignation des représentants de la Commune au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-7, L5212-7 et L5711-1,

Vu les statuts du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) et notamment l'article 6 qui prévoit que chaque commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Considérant que ces délégués sont désignés par le Conseil municipal et que le choix du Conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un Conseil municipal, à l'exception des agents employés par ce Syndicat,

Considérant la candidature de Monsieur DAGUET Anthony à la fonction de délégué titulaire,

Considérant la candidature de Monsieur WOHLGROTH Antoine à la fonction de délégué suppléant,

Considérant qu'il convient de procéder à désignation de ces deux délégués qui représenteront la commune au sein du SEDIF,

A la majorité des membres du conseil, le groupe " Aubervilliers avance en confiance" s'étant abstenu

DELIBERE :

DESIGNE

- M. DAGUET Anthony à la fonction de délégué titulaire

- M. WOHLGROTH Antoine à la fonction de délégué suppléant,

pour représenter la Commune au sein du Comité du SEDIF et les autorise à accepter toute fonction qui pourrait leur être confiée par ce Comité, notamment, sa présidence.

Pour le Maire
Le 14^{ème} adjoint,
M. CHOUDER

Reçu en Préfecture le : 23/04/2014
Publié le 23/04/2014
Certifié exécutoire le : 23/04/2014

Pour le Maire
Le 14^{ème} adjoint,
M. CHOUDER



Choudy



Choudy